

Centres municipaux de loisirs : les autres font mieux !

Pour la rentrée 2018 les mercredis ne seront plus scolarisés et les parents devront s'adresser au Centre municipal de loisirs (CML) ou trouver une solution dans le privé. La mairie d'Antony a donc réorganisé les mercredis du CML. Beaucoup de parents souhaitent garder l'option de la demi-journée, mais la mairie refuse (voir le site de la mairie en date du 24 août : « les enfants sont accueillis toute la journée de 7 h 30 à 19 h [...] les parents peuvent les déposer entre 7 h 30 et 9 h et les récupérer entre 17 h à 19 h. »), les enfants fréquentant les CML devront être inscrits pour la journée entière. Un tel manque de flexibilité est-il étonnant ? Les parents, soumis à des contraintes professionnelles, qui veulent conserver le rythme hebdomadaire des années précédentes devront ainsi s'orienter vers les gardes privées. Une aubaine pour la mairie qui allège les inscriptions aux CML et fait donc des économies... de bout de chandelle par rapport à certains investissements à perte (voir l'article ci-contre).

Le marie-adjoint à l'éducation a expliqué ce choix : « il permet aux enfants d'être dans la continuité du rythme de la semaine ». De qui se moque-t-on ? Le mercredi en classe a été supprimé justement car il était dit que ce rythme ne convenait pas aux enfants car il ne comportait pas de phase de repos ! Les enfants et les parents n'ont pas à subir une organisation qui leur est défavorable même si on leur explique en plus que c'est pour leur bien.

M. Georges Siffredi, maire (Les Républicains) de Châtenay-Malabry, l'a bien compris, lui, puisqu'il a proposé des horaires à la demi-journée dans ses CML avec récupération possible des enfants avant ou après le déjeuner de midi ! Cette organisation qui est possible à Châtenay, pourquoi Antony la rejette-t-elle ? Est-ce qu'Antony a perdu la notion de service public ?

Anne RAMBAUT



Citoyens
à Antony

Autolib' : Antony peut-elle payer ce fiasco ?

Autolib', c'est fini. Les stations antoniennes sont délaissées depuis fin juillet. Plus de service, mais l'addition pour les contribuables antoniens pourrait être salée. Plusieurs centaines de milliers d'euros pour un service qui n'a finalement pas trouvé sa clientèle. L'engagement municipal, en fin 2014, tardif et téméraire alors que les premiers signes de déroute apparaissaient, se traduit par un fiasco certainement lourd de conséquences pour les Antoniennais.

Pour rappel, citons les propos du maire au conseil municipal lors de l'adoption du contrat avec le syndicat Autolib' : chacun pourra juger de sa clairvoyance.

« Juste une réponse : il y a un investissement de 372 000 €, en contrepartie on va recevoir une redevance annuelle de 25 000 € ; en 15 ans on se voit rembourser cet investissement. Ce n'est pas si cher que ça pour la Ville. C'est cher sans plus, on a parfois des dépenses plus coûteuses que cela. »

Faisons les comptes ! Trois ans de contrat c'est donc 75 000 € de redevance pour un investissement de 372 000 €. Donc un solde déficitaire de 297 000 € pour les contribuables antoniens sans compter les indemnités exigées par le magnat Bolloré, 230 millions à « partager » entre les communes adhérentes au syndicat Autolib'... Jean-Yves Sénant et sa majorité, visionnaires pour l'avenir d'Antony ? Et qui va payer ? Les Antoniennais évidemment !

Aujourd'hui la question posée est le devenir de ces stations, « Citoyens à Antony » propose que certaines d'entre elles demeurent ouvertes pour l'alimentation des véhicules électriques privés et que d'autres places soient aménagées comme stations de covoiturage notamment à proximité des gares.

Enfin, il serait temps que le maire et son adjointe à la mobilité urbaine en rabattent un peu enfin sur leurs certitudes, leur morgue et leur mépris à l'égard des interpellations de la minorité municipale.

Marie-Claire CLOISON



N°49

Agora

septembre 2018

Foot : les leçons du Mondial

Personne ne pourra mettre en cause la fidélité du maire envers l'ex-direction du club de foot municipal. 30 ans... La gestion calamiteuse des « ressources humaines » et les pratiques équivoques à l'égard des « sportifs » amateurs ont abouti devant la justice à de très lourdes condamnations financières que le club n'était pas en capacité d'honorer. Jusqu'au dernier conseil municipal, le maire a soutenu la direction sortante. Début juillet, c'est la presse qui nous a appris le dépôt de bilan. Malgré la centaine de milliers d'euros de subvention annuelle accordée sans aucun contrôle par le maire et sa majorité alors que depuis des mois les élus minoritaires alertaient et demandaient un audit sur les subventions accordées... Un nouveau club serait aujourd'hui constitué et ses nouveaux dirigeants auraient reçu l'aval du maire, seul, sans aucune information de la commission des sports. On nous dit que désormais le club sera géré par quelques chefs d'entreprises locaux, que le maire financera, que le club restera ouvert à tous... En sport on dit que l'on apprend de ses erreurs : à méditer par la mairie !



Antony sous-Bièvre ?

Il y a 3 mois, le 11 juin 2018, plusieurs quartiers d'Antony ont été submergés par les eaux pluviales, les débordements de la Bièvre et le refoulement des égouts. Fatalité ? Que nenni !

Il y a 10 ans, lors d'un Conseil municipal (le 3 juillet 2008), en réponse à un élu qui soulignait l'absence de prise en compte par l'exécutif communal des risques hydrologiques dans notre ville, le Maire, un certain Jean-Yves Sénant, avait eu ce mot frappant de clairvoyance : « **des inondations, il y en a à Paris, pas à Antony !** ».

Or, à peine plus d'un mois plus tard, les faits venaient démentir cette prévision léniante : le 7 août 2008, à 5 heures du matin, éclatait un violent orage. Conséquences : à 6 heures, le Boulevard Brossolette ressemblait au Grand Canal de Venise ; à 8 heures, les plaques d'égout de la Place Auguste-Mounié qui avaient été soulevées par la force du regorgement étaient retombées de guingois et laissaient des trous béants ; à 10 heures l'autoroute A86 qui avait été fermée à la Croix-de-Berny n'était pas encore rouverte. Donc, Monsieur Sénant, **des inondations à Antony, il y en a.**

D'ailleurs, des inondations à ou près d'Antony, il y en a déjà eu.

Sans remonter aux crues historiques de 1579, 1740 ou 1802, des événements ponctuels mais violents restent notés, y compris ces dernières années :

suite page 2

Retrouvez-nous sur :
www.citoyensaantony.fr

- le 21 mars 1978, la rue Pajeaud n'était plus qu'une rivière de boue ;
 - l'orage du 21 juillet 1982 sur Vélizy (96 mm en 1 heure) a entraîné des dégâts considérables (effondrement du remblai de la voie ferrée) à Jouy-en-Josas ;
 - celui du 7 juillet 2001 centré sur Arcueil (116 mm en 15 heures) mais touchant Antony (57 mm en 11 heures) a entraîné sur Fresnes et Antony des inondations par débordement du collecteur Fresnes-Choisy, rapidement saturé.
 Ces événements violents et ponctuels ne sont pas si rares que cela : le rapport de la mission interministérielle sur les inondations et submersions de la Bièvre (en date du 23 août 2006) indique que des orages très violents semblables à ceux de 1982 ou 2001 étaient susceptibles de se reproduire tous les 10 ans environ. Tous les 10 ans, comme c'est bizarre !

Donc, des inondations à Antony, il y en aura encore si on ne fait rien, les gens sérieux et compétents (et notamment la mission interministérielle) le reconnaissent. C'est malheureusement simple comme un problème de robinet et de baignoire : plus d'eau qui arrive, moins d'eau qui part ! En effet, en cas de fortes pluies sur le bassin amont de la Bièvre, les eaux qui autrefois s'infiltraient dans les sols ruissellent du plateau de Saclay, de la ville nouvelle de Saint-Quentin en Yvelines et grossissent le flux... Depuis les années 50, la disparition de surfaces agricoles a augmenté, en imperméabilisant les sols, les volumes des eaux à évacuer. Et malheureusement ce n'est pas près de cesser. A Antony même, un phénomène analogue est observé du fait de la densification de l'habitat et de la diminution des surfaces des jardins des zones pavillonnaires. Or, en aval, les risques de saturation sont bien réels : la prochaine crue centennale de la Seine fera refouler la Bièvre envoûtée, des pluies ruisselant du MIN de Rungis et de la zone de Belle-Epine entraîneront comme en 2001 la saturation du collecteur de décharge Fresnes-Choisy. Il faut savoir que pour un orage comme celui de juillet 2001, le débit total des réseaux de la vallée de la Bièvre représente le tiers du débit de la Seine à Austerlitz : tant qu'on ne fait rien, il n'est donc pas possible d'évacuer autant d'eau sans débordement.

Alors, on peut, comme Jean-Yves Sénant, compter les épisodes de submersion et demander a posteriori gentiment au gouvernement de prendre un arrêté de catastrophe naturelle (pas toujours avec succès puisque celui du 23 juillet dernier, s'il cite Wissous, Fresnes et Rungis oublie Antony...). On peut, comme Jean-Yves Sénant, dire haut et fort que le Plan départemental de prévention des risques d'inondation (PPRI) est du ressort du Préfet et qu'Antony n'y est pas mentionné. Mais on peut aussi, se bouger un peu le bas du corps et expliquer au Ministre que le PPRI du 92 est uniquement centré sur la Seine et ses crues relativement lentes et qu'il faut impérativement que les PPRI des Hauts-de-Seine, de l'Essonne et du Val-de-Marne prennent en compte les crues des affluents (Bièvre, Yvette, Essonne, Orge...).

Si « gouverner c'est prévoir », celui qui ne prévoit pas mérite-t-il de rester aux commandes ?

Bruno EDOUARD



NB : cet article est dédié à la mémoire de Daniel Feuillet, ancien Président de l'Orchestre d'harmonie d'Antony, qui, dans les dernières années de sa vie s'est battu, bec et ongles, pour faire comprendre les risques d'inondation à nos dirigeants.



Votre soutien financier à Agora est bienvenu.

Adressez vos dons à Citoyens à Antony,
7 ter rue Pasteur - Antony

Passage à niveau Mirabeau (PN 9) : le passage en force

Personne ne remet en cause la nécessité de supprimer le passage à niveau de la rue Mirabeau dans le quartier Fontaine-Michalon. Intégrée dans la procédure d'enquête publique pour l'aménagement de la ligne à grande vitesse Massy-Valenton, cette suppression est cependant contestée devant le tribunal administratif tant par le maire d'Antony que par plusieurs associations de défense des riverains. Pourtant, la SNCF et le maire, sans attendre la décision de la justice administrative, ont décidé d'engager les travaux dès les prochaines semaines. Pour mémoire, il s'agit de faire passer la route sous la voie ferrée en fond de la rue Duval pour la circulation routière et aménager un passage piétons cyclistes sous l'actuel passage à niveau. Longuement discutée lors de la concertation Massy-Valenton cette solution est apparue, par défaut, comme la seule réaliste dès lors qu'elle serait amendée en concertation avec les riverains.

Après deux années de silence, de la SNCF comme de la Mairie, qui en catimini ont poursuivi les études, les riverains découvrent brusquement, début juillet, le démarrage imminent des travaux ! Un projet totalement ficelé, avec rehaussement des voies ferrées de plus d'1m30 et leur rapprochement à proximité des immeubles d'habitation. Ils découvrent aussi la fermeture de la rue Mirabeau et l'implantation du chantier pour au moins deux ans, fermeture qui risque d'entraîner de lourds préjudices aux commerçants du quartier. Les centaines d'usagers du RER qui empruntent ce passage à niveau devront trouver un autre itinéraire.

Anne LOUSTALOT et Jean-Marc FEUILLADE

Coordonnées de notre élu Citoyens à Antony
feuillade@wanadoo.fr ou 06.78.03.35.37

Pour la sauvegarde du quartier Michalon menacé par le projet SNCF d'aménagement de la voie ferrée à l'occasion des travaux de suppression du passage à niveau, les riverains, commerçants, usagers veulent être informés, consultés et entendus !

**Mobilisation de protestation :
Rassemblement le samedi 22 septembre à 16 heures
Place de la gare Michalon**

Une fois encore, s'il n'est pas question de remettre en cause la nécessaire suppression de ce passage à niveau considéré à juste titre comme l'un des plus dangereux en région Île-de-France compte tenu du trafic actuel et son éventuel développement programmé par l'Etat dans le cadre de l'aménagement Massy-Valenton, c'est la méthode qui est condamnable et doit être dénoncée. Interpellé à maintes reprises par les élus minoritaires, le maire prétendait ne rien savoir, et attendre les arrêts de la justice administrative, tout en accusant ces élus d'instrumentaliser cette « affaire » pour faire peur aux riverains... Las, que de temps perdu par le maire qui, au lieu de polémiquer, aurait certainement pu consulter les habitants et recueillir leurs suggestions concernant l'aménagement du quartier, tel que le PLU le prévoit... En choisissant la polémique et l'opacité, le maire met les habitants devant le fait accompli.

Votre élu « Citoyens à Antony » a rencontré les habitants et les commerçants du quartier fin juillet, puis il a interpellé le maire, le Président du Conseil départemental et les dirigeants de la SNCF pour que le Comité de suivi Massy-Valenton, qui associe des élus municipaux et les associations concernées, soit convoqué dans les meilleurs délais et avant tout démarrage des travaux. Cette demande est restée vaine à ce jour...

